

## GESTION SALLE DE REPAS

Destinataire : Tous les Agents

Poste : Général

Type de consigne : Permanente

Redacteur : Charlène FARESCOUR

Date : 24/03/2026

Bonjour à tous,

Je vous rappelle que vous devez jeter tous les repas non consommés au maximum **48h après la date de production** écrite sur l'étiquette des plats et maintenir le réfrigérateur propre.

Le pain non consommé doit également être jeté dès qu'il devient dur.

Les fruits abimés doivent être triés et jetés.

Je vous remercie de votre compréhension,

Bien cordialement,

Charlène FARESCOUR

Signature